

(<sup>^</sup>)

( N° 87. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1871.

---

Crédit supplémentaire de 5,000,000 de francs au Département de la Guerre (¹).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (²), PAR M. VAN OVERLOOP.

---

MESSIEURS,

La Chambre sait que, le 15 juillet 1870, l'empereur des Français et le roi de Prusse demandèrent à la Belgique si elle voulait et si elle pouvait défendre sa neutralité. La réponse du Gouvernement, écho du sentiment du pays, fut affirmative. Tous nous voulions le maintien de notre neutralité, et, grâce aux sacrifices faits, pendant de longues années de paix, pour notre établissement militaire, nous étions en état de faire respecter notre volonté.

Le Département de la Guerre prit immédiatement les mesures nécessaires pour faire passer notre armée du pied de paix sur le pied de guerre (³).

Les dépenses extraordinaires occasionnées par cette opération ont été couvertes, pendant le deuxième semestre de l'année écoulée, au moyen des crédits supplémentaires accordés au Département de la Guerre par les lois des 3 et 30 septembre 1870.

Le crédit supplémentaire alloué, pour l'exercice 1870, par la loi du 30 septembre n'ayant pas été épuisé, la loi du 31 décembre dernier autorisa le Département de la Guerre à affecter le reliquat aux dépenses extraordinaires de l'armée pendant l'exercice 1871.

Au moyen de ce transfert, le Gouvernement présumait qu'il pourrait, à moins d'événements tout à fait imprévus, maintenir, jusqu'à la fin de jan-

---

(¹) Projet de loi, n° 75.

(²) La section centrale, présidée par M. VILAIN XIII, était composée de MM. VAN OUTRYVE D'YDEWALLE, PETY DE THOZÉE, DAVID, VAN OVERLOOP, DRUBBEL et VAN CROMPHAUT.

(³) Arrêté royal du 15 juillet 1870.

vier 1871, nos forces militaires sur le pied où elles se trouvaient en décembre 1870.

Le reliquat du Budget de 1870 peut approximativement être évalué à 750,000 francs.

Cette somme aurait été, à peu près, suffisante pour l'entretien, pendant un mois, des effectifs existant en janvier 1871, *en sus du chiffre moyen du pied de paix*, lequel doit être entretenu au moyen du Budget pour 1871, si, dans les premiers jours du mois de janvier, le Gouvernement, préoccupé de la nécessité de renforcer la garde de notre frontière, non loin de laquelle se faisaient différents sièges, et dont se rapprochaient, en d'autres endroits, deux armées belligérantes, n'avait dû rappeler les hommes non mariés de plusieurs classes de miliciens de toutes armes.

Ce rappel devait inévitablement occasionner des dépenses extraordinaires, pour solde et nourriture, plus élevées que celles qu'on prévoyait au mois de décembre dernier. D'un autre côté, les prix du pain, de la viande et des fourrages étant portés, au Budget de 1871, à des taux qui sont loin de représenter la valeur actuelle de ces denrées, il fallait prévoir de ce chef une augmentation de dépenses assez considérable.

D'après l'estimation du Gouvernement, indépendamment du reliquat qui deviendra disponible sur le crédit alloué, le 30 septembre dernier, pour l'exercice 1870, une somme de cinq millions était nécessaire pour permettre au Département de la Guerre de pourvoir, pendant trois mois, d'une part, à la solde, à l'entretien, etc., des troupes excédant les effectifs prévus au Budget de 1871; d'autre part, au traitement des blessés, aux dépenses d'entretien et de solde des réfugiés militaires que nos obligations de pays neutre nous contraignent malheureusement de retenir sur notre sol.

En conséquence le Gouvernement déposa, dans la séance du 21 janvier 1871, un projet de loi accordant au Département de la Guerre un crédit supplémentaire de 5.000.000 francs.

Ce projet de loi, examiné, le 25 janvier, dans les sections, fut adopté par toutes, à l'exception de la deuxième, qui le rejeta par deux voix contre une et une abstention.

La section centrale s'en est occupée le 27 janvier.

Un membre s'est plaint de la perturbation causée par les alternatives de rappel de miliciens sous les armes et de leur renvoi en congé. Le Gouvernement répond qu'il n'aurait pu éluder ces inconvénients autrement qu'en retenant les miliciens sous les drapeaux, c'est-à-dire en aggravant à la fois les charges du trésor et les embarras des familles. Le Gouvernement s'est trouvé à la merci des circonstances variables qui sont le fait de la guerre : lorsque les circonstances lui paraissaient favorables, il s'empressait d'alléger la situation en réduisant l'effectif des troupes ; lorsque les circonstances venaient à s'aggraver, il devait, pour couvrir sa responsabilité, renforcer les effectifs.

Le même membre s'est plaint de ce que le Gouvernement ne s'est pas contenté de rappeler les plus jeunes classes de miliciens. D'après le Département de la Guerre, cela aurait été insuffisant : l'artillerie de campagne avait besoin de ses huit classes pour atteler ses pièces et ses voitures ; la cavalerie se trouvait également dans l'obligation de garder toutes ses classes à cause de l'ef-

fectif des chevaux; quant à l'infanterie, les classes de 1867, 1868, 1869 et 1870 et les *célibataires* des classes de 1864, 1865 et 1866 ont seuls été rappelés sous les drapeaux. Si l'on s'était contenté d'appeler les classes de 1866 et de 1865, il aurait fallu faire marcher les *mariés*, tandis qu'en allant jusqu'à la classe de 1864, on a pu éviter cette extrémité. La même observation s'applique à l'artillerie de siège et au régiment du génie.

Un autre membre a demandé des renseignements sur le nombre approximatif des militaires français internés en Belgique et sur les conditions dans lesquelles ils s'y trouvent. Les militaires français internés en Belgique sont au nombre d'environ 4,500 en solde. Ces hommes reçoivent les rations de pain et de viande sur le même pied que les militaires de l'armée belge et il leur est alloué en outre une solde journalière (\*). Ils ont des fournitures de couchage de l'État, dans les mêmes conditions que nos troupes. L'Administration de la Guerre leur a fait délivrer les objets d'habillements, de linge et de chaussure nécessaires.

Enfin, un membre a exprimé le désir de voir déposer les rapports que le conseil fédéral de la Suisse a fait parvenir aux Chambres helvétiques sur la mobilisation des troupes et sur les frais que cette mobilisation a entraînés. Le Gouvernement ne connaît pas ces documents, mais il a communiqué à la section centrale le rapport du général Hans Herzog sur la mise des troupes sur pied en juillet et août 1870. Ce rapport est joint aux annexes et la section centrale émet le vœu que M. le Ministre des Affaires Étrangères interpose ses bons offices pour obtenir les documents demandés.

Passant ensuite à l'examen du projet de loi, la section centrale, dans sa séance du 27 janvier, l'a adopté par six voix contre une.

Elle a été heureuse de constater les mesures prises par le Département de la Guerre pour alléger le fardeau de la mise sur pied de guerre de l'armée. Ainsi, quoique la loi du 2 septembre 1870 ait autorisé M. le Ministre à compléter les cadres de l'armée et à nommer, par conséquent, quatre lieutenants généraux et trois généraux-majors, la nécessité de ces nominations ne s'étant pas fait sentir, le nombre des généraux fixé pour le pied de paix n'a pas été augmenté. Ainsi, dès que le danger s'éloignait de nos frontières, une partie des miliciens était envoyée en congé. Dès le 20 septembre 1870, les armées d'observation et d'Anvers ont été dissoutes, de même que les deux corps composant la première de ces deux armées. Le même jour, ont également été dissous les états-majors créés par les articles 1 et 2 de l'arrêté du 15 juillet 1870; et l'arrêté du 17 juillet, autorisant la mobilisation de quatre escadrons de gendarmerie, a été rapporté. Le 25 novembre, presque toutes les troupes étant rentrées dans les garnisons, un arrêté royal ne maintint l'indemnité des vivres de campagne que pour les officiers des états-majors et des corps de troupes *cantonnés*. Sur la proposition faite par M. le Ministre de la Guerre, dans l'intérêt des miliciens, une loi du 2 septembre a, en outre, autorisé la réintégration des déserteurs qui rentreraient volontairement dans

---

(\*) Arrêté royal du 3 septembre 1870, fixant la solde des militaires français et prussiens internés en Belgique.

leur corps avant l'expiration d'un délai de trois mois, et un arrêté du 10 novembre a facilité l'admission des volontaires.

Le rapport de la section centrale allait être déposé lorsque la Belgique apprit avec joie que, le 28 janvier, un armistice avait été signé entre les deux puissances belligérantes. M. le Ministre de la Guerre, espérant que cet heureux événement lui permettrait de réduire le crédit de 5,000,000 de francs, pria immédiatement notre honorable Président d'interrompre les travaux de la section centrale. L'espoir de M. le Ministre s'est réalisé et, le 6 février, il a adressé à M. le Président la lettre suivante :

« Bruxelles, le 6 février 1871.

» *A Monsieur le Président de la section centrale chargée de l'examen du crédit supplémentaire de 5,000,000 de francs au Département de la Guerre.*

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Dans la séance du 21 janvier dernier, le Gouvernement a demandé aux Chambres un crédit supplémentaire de 5 millions pour subvenir, pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1871, à l'entretien des troupes excédant les effectifs prévus au Budget de cette année.

» En présence de l'armistice qui vient d'être conclu entre les puissances belligérantes, il est permis d'espérer qu'on pourra réduire les effectifs actuels de manière à les rapprocher des chiffres budgétaires vers le 15 mars prochain. Cette réduction promettant une économie de 1,525,000 francs, je viens, d'après les ordres du Roi, vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien considérer le crédit de 5 millions comme étant ramené au chiffre de 3,475,000 francs, et de substituer à l'article 1<sup>er</sup> du projet déposé le libellé suivant :

» ARTICLE 1<sup>er</sup>. « Il est ouvert au Département de la Guerre un crédit supplémentaire de trois millions quatre cent soixante-quinze mille francs (3,475,000 francs), pour faire face aux dépenses extraordinaires de l'armée jusqu'au 15 mars prochain, savoir :

» 1 <sup>o</sup> Pour l'entretien, la solde, etc., des troupes excédant les effectifs prévus au Budget de 1871. . . . . fr.	2,500,000
» 2 <sup>o</sup> Pour les dépenses résultant du renchérissement des denrées alimentaires et fourrages . . . . .	625,000
» 3 <sup>o</sup> Pour les dépenses résultant de l'internement de troupes étrangères . . . . .	350,000
» TOTAL. . . . . fr.	<u>3,475,000</u>

» Je crois devoir vous faire remarquer, Monsieur le Président, que la somme de 625,000 francs reprise au § 2<sup>o</sup> ci-dessus ne représente le renchérissement des denrées que pendant deux mois et demi, et que si les prix actuels se maintiennent pendant le restant de l'année, l'on doit prévoir que la nourriture des hommes et des chevaux pour les effectifs du pied de paix entraînera forcément une nouvelle dépense supplémentaire.

» Il est également entendu que la somme de 3,475,000 francs, montant du crédit demandé jusqu'au 15 mars prochain, est indépendante du reliquat que présentera le crédit supplémentaire accordé à mon Département pour l'exercice 1870 par la loi du 30 septembre dernier, et qui peut être transféré à l'exercice 1871 en vertu de la loi du 31 décembre.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

» *Le Ministre de la Guerre,*

» GUILLAUME. »

La section centrale a d'autant moins hésité à adopter la proposition de M. le Ministre de la Guerre, qu'il devra, aux termes de l'article 2 du projet de loi, être rendu à la Législature un compte détaillé de l'emploi du crédit demandé, ainsi que des diverses mesures extraordinaires qui l'auront nécessité.

En conséquence, la section centrale, à la majorité de cinq voix contre une, a adopté l'article 1<sup>er</sup>, nouveau, et les articles 2, 3 et 4 du projet primitif.

*Le Rapporteur,*

VAN OVERLOOP.

*Le Président,*

V<sup>te</sup> VILAIN XIII.

---

(6)

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Session de 1870-1871.)

*Rapport sur la mise de troupes sur pied en juillet et août 1870.*

(Du 22 novembre 1870.)

Les complications politiques survenues entre la France et l'Allemagne et qui ont été suivies de la déclaration de guerre faite, par la première, à la Prusse, le 19 juillet 1870, ont aussi obligé la Suisse à ordonner l'occupation des frontières du pays, car, à l'ouverture de cette lutte de géants entre les deux États, personne ne pouvait en prévoir l'issue, et, selon toute probabilité, une attitude purement expectative de la part de la Suisse aurait facilement pu conduire à une violation de son territoire et, par conséquent, aussi à d'autres difficultés.

Se rendant justement compte de cet état de choses, le Conseil fédéral suisse n'hésita pas un instant à prendre des mesures, et, déjà le 15 juillet, il invitait les cantons à compléter leurs cadres et leur matériel de guerre et à tenir leurs chevaux en disponibilité. Ces ordres étaient à peine expédiés que l'on mettait sur pied, par télégraphe, l'élite de cinq divisions de l'armée, savoir : les divisions 1, 2, 6, 7 et 9, qui furent envoyées aux frontières nord et nord-ouest de la Suisse. La ville de Bâle et le pont du Rhin parurent principalement menacés, c'est pourquoi toutes les troupes disponibles dudit lieu furent placés immédiatement sous le commandement de M. le colonel Mérian, jusqu'à l'arrivée de M. le colonel divisionnaire de la 1<sup>re</sup> division.

Ensuite de la dislocation ordonnée par le Département militaire fédéral, les troupes mises sur pied furent réparties comme suit :

La 1<sup>re</sup> division, avec Bâle-Campagne comme quartier général, occupe les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ;

La 2<sup>e</sup> division prend son quartier général à Bienne et se concentre entre Nidau, Soleure et Delémont ;

La 7<sup>e</sup> division, dont le quartier général était Frauenfeld, se développe entre Frauenfeld et Brugg, le long du Rhin ;

La 6<sup>e</sup> division, avec quartier général à Berne, rassemble ses troupes sur la ligne Gross-Affoltern, Fraubrunnen et Berthoud pour servir de soutien à la 2<sup>e</sup> division, pendant que la 9<sup>e</sup> division, comme réserve de l'aile droite, avait,

dans le principe, son quartier général à Lucerne. Deux de ses brigades étaient rassemblées dans le Reussthal, tandis que la 25<sup>e</sup> brigade (Tessin) s'était d'abord échelonnée dans la vallée de la Léventine.

Les autorités militaires des cantons, aussi bien que les officiers des états-majors et toutes les troupes, s'étaient si bien pénétrés de l'importance du moment, qu'il fut donné suite à l'appel, sous les armes avec la plus étonnante rapidité et que déjà pendant la nuit du 16 juillet les troupes du canton d'Argovie entraient à Bâle, tandis que les 18 et 19 la plupart des unités tactiques arrivaient sur les places de rassemblement qui leur avaient été prescrites, ce qui prouve combien le peuple suisse était unanime pour approuver cette mesure.

Les troupes étaient ainsi déjà sur pied partout lorsque la haute Assemblée fédérale procéda à la nomination du général et du chef de l'état-major général, ce qui eut lieu le 19 juillet pour le premier et le 20 juillet pour le chef de l'état-major général.

Le 21 juillet, ils prêtèrent tous deux à l'autorité le serment prescrit, et le 22 juillet, je pris le commandement des troupes mises sur pied, en leur annonçant par l'ordre du jour ci-après du quartier général d'Ollen la prise de possession du commandement en chef qui m'avait été confié.

Pendant ces événements, le Département militaire fédéral avait déjà indiqué, par une instruction du 17 juillet, à MM. les divisionnaires, comment, après leur concentration, leurs divisions devaient être réparties pour la garde des frontières et quelles mesures ils devaient prendre en cas de danger imminent.

Ensuite de cette instruction, la 1<sup>re</sup> division devait occuper Bâle et la contrée attenante et située derrière la Birse jusqu'à l'Ergolz.

La 2<sup>e</sup> division devait se porter en avant, de Bienne, lieu de rassemblement, à Delémont, Laufon et Porrentruy, avec Delémont comme quartier général.

En revanche, la 7<sup>e</sup> division devait prendre position dans le Frickthal, le long du Rhin, de Brugg à Rheinfelden, avec son quartier général à Frick.

La 6<sup>e</sup> division devait transporter son quartier général à Munchenbuchsée et prendre ses cantonnements le long de l'Aar et de l'Emme.

La 9<sup>e</sup> division devait faire rejoindre la 25<sup>e</sup> brigade qui était au Tessin et se cantonner sur le territoire situé entre la Limmat, le Rhin et la Töss, avec Bulach comme quartier général. Elle devait, en outre, faire avancer à Schaffhouse un bataillon, une batterie, une compagnie de dragons et une compagnie de sapeurs.

Cette instruction prescrivait aussi d'organiser au plus vite la subsistance en nature pour remplacer l'entretien chez l'habitant.

Dans ce but, le commissariat des guerres central avait conclu des conventions avec différents fournisseurs et avait désigné les magasins d'où les subsistances devaient être tirées. Le Département militaire avait également donné l'ordre au médecin en chef d'établir un hôpital pour chaque division.

L'effectif des troupes mises sur pied était de 37,423 hommes, y compris les officiers, plus 3,541 chevaux de selle et de trait. Cet effectif se répartit par division comme suit :

	Officiers et troupes	Chevaux de selle et de trait.
Grand état-major et compagnie de guides. . . . .	404	105
1 <sup>re</sup> division Egloff . . . . .	8,296	692
2 <sup>e</sup> — v. Salis, Jacob . . . . .	8,319	656
6 <sup>e</sup> — Stadler . . . . .	7,377	767
7 <sup>e</sup> — Isler. . . . .	7,568	670
9 <sup>e</sup> — Schadler . . . . .	5,959	671
	<hr/>	<hr/>
	37,423	3,541
	<hr/>	<hr/>

avec 66 pièces d'artillerie de campagne, savoir :

4 batteries de campagne de 10 centimètres avec 24 pièces de 10 centimètres.	
7 — — — de 8 — — 42 — de 8 —	
<hr/>	<hr/>
14 batteries.	62 pièces.
<hr/>	<hr/>

Les cantonnements de la 6<sup>e</sup> division paraissant trop éloignés pour pouvoir soutenir à temps les divisions nos 1 et 2 occupant la première ligne, la division reçut, le 22 juillet, l'ordre de se porter en avant et de se cantonner à Soleure, Mumliswyl et Langenthal et de prendre son quartier général à Balsthal.

Dans l'intervalle, les événements prirent en France un caractère menaçant : d'importantes concentrations de troupes avaient lieu à Belfort, de grandes réquisitions de voitures étaient faites en Alsace, et les habitants des environs de St-Louis avaient reçu l'ordre de rentrer leurs récoltes, attendu que des camps considérables devaient être établis dans les environs de Bâle.

Comme on annonçait en même temps que l'armée allemande devait, pour la plus grande partie, se concentrer près de Mannheim et dans le Palatinat, les ponts sur le Rhin et sur la Kinzig, près de Kehl, furent détruits du côté allemand, et comme tout le réseau de routes badois, depuis Constance jusqu'à Rastatt, était dégarni de troupes, on pouvait s'attendre à ce que les Français feraient irruption dans la Forêt Noire; c'est pourquoi on ne dut rien négliger pour assurer l'inviolabilité du territoire suisse.

En conséquence il fut en premier lieu ordonné de compléter le personnel du grand état-major ainsi que l'organisation des parcs de division, d'organiser de petits hôpitaux dans les environs du quartier général de chaque division, de créer des infirmeries pour les chevaux malades et de faire les démarches nécessaires pour se procurer ultérieurement les subsistances et, enfin, de compléter l'équipement en partie insuffisant de quelques corps par la remise de la munition d'infanterie manquante, après quoi il fut procédé à une nouvelle dislocation des troupes afin d'assurer encore mieux l'intégrité territoriale de Bâle et de la frontière nord-ouest de la Suisse.

Cela fait, on ordonna de resserrer encore davantage les cantonnements de la division autour de Bâle, de transporter le quartier général de la 7<sup>e</sup> division à Rheinfelden et de faire avancer les troupes de cette division jusqu'à la rive droite de l'Ergolz.

La 2<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> division conservèrent leurs précédentes positions; en revanche la 9<sup>e</sup> division reçut l'ordre de détacher une brigade pour occuper Schaffhouse et les environs; les deux autres brigades qui devaient être rejointes par celle du Tessin se portèrent dans la vallée de Baden et Brugg où, dans ce dernier endroit, se trouvait le quartier général de la division.

L'importance des divers passages du Rhin nécessita une inspection immédiate et minutieuse, par des officiers de l'état-major du génie, de tous les ponts qui traversent le Rhin de Bâle à Stein, à sa sortie du lac d'Untersée, ainsi que l'élaboration d'un projet d'instructions sur le mode à suivre pour détruire chaque pont, et se procurer dans ce but le matériel nécessaire. Des détachements de sapeurs furent, en outre, établis sur les points les plus importants.

De nouvelles reconnaissances furent ordonnées par le chef de l'état-major et exécutées par des officiers du grand état-major. Ils s'occupèrent principalement de reconnaître les passages sur la chaîne du Hauenstein, du Jura, et sur le plateau de Gempen, ainsi que les positions en avant et en arrière de la Birse près de Bâle.

La position importante du Bruderholz près Bâle a été étudiée par des officiers de l'état-major du génie et de l'artillerie qui préparèrent des projets pour le cas où ce point aurait besoin d'être fortifié.

Quant au service des télégraphes et des transports par chemins de fer, il fut organisé une section particulière d'officiers de l'état-major général; le chef de cette section ne rassembla pas seulement un précieux matériel statistique sur les services que pourraient rendre le télégraphe et tous les chemins de fer suisses, mais il fit les préparatifs nécessaires pour opérer de plus grands mouvements de troupes, et il prit l'initiative d'ouvrir des négociations pour l'établissement d'une seconde voie ferrée entre Olten et Aarau, pour agrandir la gare de Prattelen, etc.

De ces renseignements il résulte que les chemins de fer suisses possèdent :

248 locomotives.

911 voitures à voyageurs avec 41,000 places.

1,769 waggons à marchandises, suffisants pour le transport de 11,000 chevaux.

1,923 voitures de tout genre.

Il ne fut pas moins déployé d'activité dans le domaine des télégraphes de concert avec la Direction fédérale des télégraphes. Cinq nouveaux bureaux télégraphiques furent établis et le service de nuit organisé dans trente-quatre de ces bureaux.

Les troupes qui se trouvaient sur pied ne sont pas restées dans l'inaction pendant ce temps. Ainsi une partie des troupes des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> divisions a été fortement mise à contribution pour le service de garde et les patrouilles

le long de la frontière; les troupes qui n'étaient pas occupées au service de garde ont été assidûment exercées et ont été tenues de répéter toutes les branches du service, y compris des marches avec service de sûreté; elles furent de même exercées au tir à la cible avec le fusil.

Les batteries ont également pris part aux exercices de tir partout où l'on pouvait trouver des places de tir convenables. Il est toutefois regrettable qu'outre le service et les nombreuses dislocations, il n'ait pas été possible de s'exercer d'une manière suffisante dans les différentes branches du service pour pouvoir ordonner, avant le licenciement des troupes, quelques manœuvres de brigades et de divisions avec armes réunies, selon le nouveau projet d'instruction pour les manœuvres de corps de troupes combinées, qui avait été imprimé et distribué pendant l'occupation des frontières. Il fut également ordonné d'exercer l'infanterie à l'établissement de fossés de tirailleurs, parapets, etc., mais cet ordre n'a pas été exécuté dans tous les corps.

Les événements survenus plus tard en France et en Allemagne n'exigèrent aucun changement dans la répartition de nos troupes, c'est pourquoi il ne fut procédé par quelques divisions elles-mêmes qu'à quelques dislocations sans importance et là seulement où des circonstances locales l'exigeaient.

Dans l'intervalle on jugea que le moment était venu de soulager dans leur service de garde pénible à la frontière celles de nos divisions qui en étaient chargées depuis quelques semaines et de les remplacer par d'autres troupes qui auraient ainsi l'occasion d'apprendre à connaître ce terrain et de s'exercer au service de garde pratique. A cet effet la 7<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> division reçurent l'ordre d'effectuer leur marche en avant, la première le 15, et la seconde le 17 août, dans la formation d'une marche en temps de guerre avec bivouac, et la 7<sup>e</sup> division de remplacer la 1<sup>re</sup>, et la 6<sup>e</sup> la 2<sup>e</sup>. A leur tour, la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> division devaient se retirer, établir leurs bivouacs et opérer également leur mouvement de retraite dans la formation d'une marche à proximité de l'ennemi.

J'ai profité en même temps de ces concentrations pour inspecter les troupes réunies par division, attendu que mon précédent voyage d'inspection avait été interrompu par le mauvais temps et que je n'avais pu inspecter que la plus grande partie de la 9<sup>e</sup> division sur le Birsfeld et la 1<sup>re</sup> brigade (Bruderer) de la 7<sup>e</sup> division à Siselen dans le Frickthal.

La 1<sup>re</sup> division a été remplacée le 17 août et la 2<sup>e</sup> les 19 et 20 du même mois, après quoi cette dernière a opéré sa retraite sur Bienne et Soleure, où elle devait être licenciée.

Lorsque l'armée française, en partie ensuite des combats de Weissenburg, le 4 août, de Wörth, le 6 août, et de Spichern, le 6 août, où elle fut battue et après lesquels elle se trouvait en pleine retraite sur Châlons, et lorsque, d'autre part, elle eut été repoussée et bloquée à Metz après les combats des 14 et 16 août, il n'y avait plus de raison de prolonger l'occupation des frontières; c'est pourquoi il fut décidé, le 17 août, de licencier la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> division, et, le 18 août, les divisions 6, 7 et 9, à l'exception de deux brigades, la 16<sup>e</sup> et la 19<sup>e</sup> avec deux batteries, deux compagnies de dragons et une compagnie de guides qui devaient encore occuper la vallée de Porrentruy et celle de Bâle. troupes qui furent placées sous le commandement de M. le colonel fédéral Isler, mais qui ensuite furent également licenciées le 24 août.

En revanche, le Conseil fédéral décida d'appeler les compagnies de carabiniers nos 6 et 32 du Valais et 75 et 76 de Vaud pour occuper Bâle.

Grâce aux excellentes dispositions prises par l'état-major général et à la prévenance des différentes administrations de chemins de fer, le transport des troupes dans leurs foyers put être effectué avec une grande rapidité et dans le meilleur ordre.

Le 26 août, c'est-à-dire pendant l'exécution de ces transports et les marches des derniers corps de troupes dans leurs foyers, le grand état-major fut aussi licencié. Il ne resta plus en activité qu'une partie de l'état-major du commissariat pour boucler les comptes et s'occuper de la liquidation des approvisionnements.

Avant de clore cette courte relation sur l'occupation des frontières, à l'occasion de laquelle nos milices fédérales n'ont pas été soumises à de trop rudes épreuves et où le pays a heureusement encore été préservé des horreurs de la guerre, j'ai encore à mentionner une série d'observations qui ont pu être faites à cette occasion et qui, prises en considération après un examen approfondi, seront peut-être de quelque utilité pour nos institutions militaires.

Si la vérité doit être exprimée sans détour, ce qui, du reste, doit être la première condition pour reconnaître notre insuffisance et le premier pas fait dans la voie du perfectionnement, il faut constater avant tout que la mise sur pied de l'année courante a dévoilé un état de choses dont l'existence n'était connue que du plus petit nombre des officiers suisses.

Il a été mis au jour des inconvénients auxquels, depuis nombre d'années, l'on croyait qu'il avait été remédié. En un mot, il faut avouer que non-seulement la majeure partie du public se faisait des illusions sur beaucoup de choses, mais encore qu'un grand nombre de personnes devaient être en mesure d'y remédier. Si, heureusement, la plus grande partie des cantons se sont acquittés de leurs devoirs, il y en a cependant encore plusieurs qui, par une négligence incompréhensible, sont restés en arrière et qui, après vingt ans écoulés, ne se sont pas encore conformés suffisamment à la loi du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire. Une erreur semblable aurait pu avoir des suites regrettables; c'est un crime dont les autorités respectives se sont rendues coupables envers les enfants de leur pays et envers la nation tout entière.

Il faut espérer que les autorités fédérales feront sans ménagement connaître le résultat des dernières inspections qui ont eu lieu dans les cantons, afin que le mal soit connu dans toute sa portée et que l'ivraie soit séparée du bon grain.

Rien n'est plus dangereux pour la patrie que de se bercer d'illusions, de se croire préparé et de se vanter de posséder une armée relativement importante et bien équipée, alors qu'au moment du danger et de l'épreuve on constate que tout manque ou est défectueux. On ne doit pas seulement exiger de chaque citoyen astreint au service des sacrifices souvent très-considérables, mais l'État a aussi en premier lieu le devoir de ne pas laisser son armée manquer de ce qu'il lui faut pour être prête à combattre. Alors même qu'en apparence on a satisfait, sous le rapport matériel, aux exigences de nos lois militaires, il manque toujours encore beaucoup de choses pour qu'on puisse dire qu'une armée est réellement prête à combattre, car après une guerre de peu

de semaines on découvrirait de si grandes lacunes qu'à peine pourrait-on les combler sans oublier qu'elles ne manqueraient pas d'exercer leur fâcheux effet.

Quand on pense combien le développement guerrier d'une armée demi-liecs laisse constamment à désirer au point de vue tactique, du service et de la discipline, et cela comme conséquence d'un temps de service beaucoup trop court et combien de nouveaux sacrifices de temps coûteraient au soldat milicien, on doit absolument chercher à ce que nous soyons au moins pourvus à un haut degré sous le rapport matériel, car sous tous les autres rapports, nous serons constamment en arrière des armées permanentes; notre peuple fait, du reste, avec joie les sacrifices qu'on lui demande lorsqu'on lui a démontré qu'ils sont indispensables pour le maintien de l'intégrité du pays.

Il vaudrait beaucoup mieux ne posséder qu'une armée plus faible quant au nombre d'hommes, mais plus qualifiée et plus capable que ce n'est le cas dans ce moment où l'on est tout étonné de trouver une masse de choses sur le papier, tandis qu'elles n'existent pas en réalité.

Dans nombre de cantons, la landwehr est dans un état fort peu rassurant; la troupe existe, mais le cadre d'officiers et de sous-officiers est toutefois très-incomplet, les armes encore extraordinairement défectueuses et l'habillement n'existe souvent qu'en partie; ces bataillons figurent dans la répartition de l'armée comme partie intégrante des brigades et doivent y servir comme telle; mais à l'heure qu'il est, un grand nombre de ces bataillons ne sont absolument pas aptes au service et ne pourront pas le devenir de sitôt si l'on ne fait pas plus de sacrifices de temps et d'argent que cela n'a eu lieu ces dernières années.

Un grand inconvénient résulte aussi de l'examen défectueux des infirmités corporelles de la troupe. Notre armée compte des milliers d'hommes qui ne sont absolument pas en état d'endurer les fatigues du service et qui, avec raison, devraient par conséquent être exclus du service militaire, car de pareils soldats encombrant en peu de jours les hôpitaux, et cela même avant qu'un coup de fusil ait été tiré; ils occasionnent ainsi des frais complètement inutiles d'armement, d'équipement et d'instruction, sans parler des inconvénients et frais de tout genre qui en résultent dans le service actif.

### *Organisation.*

Les troupes qui ont été mises sur pied, savoir :

41	bataillons d'infanterie ;
4 1/2	— —
8	— de carabiniers ;
11	batteries de campagne à 6 pièces ;
10	compagnies de dragons ;
6	— de guides ;
4	— de sapeurs ;
5	parcs de division, chacun d'une compagnie de canonniers de parc et d'une compagnie de train de parc ;

étaient composées d'hommes appartenant à l'élite, à la seule exception de la compagnie de sapeurs de réserve n° 7 de Zurich et du train de parc dont l'effectif doit, en vertu de notre organisation, être complété par des hommes de la réserve. Au lieu de la compagnie de parc de réserve n° 74, qui appartient à la 6<sup>e</sup> division, on avait appelé la compagnie d'élite n° 35 de Zurich, qui fait partie de la 8<sup>e</sup> division.

Suivant les armes, l'effectif de l'armée était, au 1<sup>er</sup> août, le suivant :

278	grand état-major et états-majors de divisions et de brigades ;
29,538	infanterie ;
3,427	carabiniers ;
762	cavalerie ;
2,826	artillerie ;
492	génie ;
100	ambulances ;
<hr/>	
37,423	officiers et soldats avec 3,541 chevaux.

En complétant les divisions par la réserve et la landwehr, le chiffre de l'infanterie et des carabiniers aurait été doublé ; en revanche, la cavalerie et le génie des divisions n'auraient pas été renforcés et le nombre des pièces n'aurait été augmenté que de moitié (non compris les batteries de la réserve d'artillerie).

Il est fâcheux que la Suisse soit surtout pauvre de cavalerie, car cette arme ayant pris une grande importance dans les dernières guerres, nous devons d'autant plus regretter que notre organisation ne nous permette pas de mettre sur pied une cavalerie beaucoup plus nombreuse. Il peut toutefois y être remédié dans une certaine mesure en supprimant la plus grande partie de la réserve de cavalerie de la répartition de l'armée et en incorporant les compagnies dans les divisions de l'armée pour renforcer la cavalerie des divisions, mesure dont il a déjà été tenu compte par arrêté fédéral du 8 septembre dernier.

Une disposition semblable, mais d'un caractère moins inquiétant, consiste dans le nombre des pièces disponibles des batteries attelées de campagne. Ce chiffre était conforme à la proportion fixée dans le principe, de 2 pièces par 1,000 hommes d'infanterie, aussi longtemps que la landwehr n'était pas considérée comme une partie intégrante des divisions, mais à l'occasion de la transformation des batteries de gros calibre de 4 pièces en batteries rayées de 8 liv. à 6 pièces se chargeant par la culasse et du remplacement des batteries de fusées par des pièces rayées de 4 liv., ce chiffre a été augmenté dans la proportion d'environ 2 à 3 pièces par 1,000 hommes (non compris la landwehr). Les expériences des dernières guerres ont cependant démontré que 3 pièces par 1,000 hommes d'infanterie doivent être considérées comme un *minimum* qui est encore plus élevé dans la plupart des armées. Si la landwehr doit aussi être répartie dans les divisions, il est absolument nécessaire d'augmenter nos batteries.

On rencontre cependant ici les mêmes difficultés que pour l'augmentation

de la cavalerie, savoir le manque de chevaux, ainsi que, mais toutefois à un degré moindre, le recrutement des officiers et des soldats du train, qui, d'année en année, présente de plus grandes difficultés.

On peut toutefois espérer que, grâce au patriotisme de quelques cantons, ils réussiront à fournir un contingent d'artillerie plus fort que jusqu'ici.

Dans cette supposition et en considération de ce qu'il est plus important que précédemment de soutenir les opérations de l'infanterie par un usage plus à propos de l'artillerie, je prends la liberté de formuler la proposition suivante :

Le nombre des batteries dans chaque division devrait déjà maintenant être porté à quatre batteries, et cela en deux brigades de deux batteries chacune, placées sous le commandement d'un major, tandis que le commandant de l'artillerie de division serait revêtu du grade de colonel ou lieutenant-colonel. La réserve d'artillerie sera sans doute par là quelque peu affaiblie jusqu'à la création de nouvelles batteries, mais cet inconvénient est moins important que celui d'avoir une artillerie de division trop faible.

L'organisation du train de parc et des parcs de division là où il existait des compagnies mixtes et où cette organisation présentait ici et là de notables difficultés. Pour autant que cela pourrait avoir lieu, on devrait pourvoir à ce que les compagnies de train de parc soient fournies au complet par les mêmes cantons, et que déjà en temps de paix tout le matériel de parc soit réuni dans un arsenal situé à proximité du quartier-général de chaque division, si l'on ne veut pas sacrifier de nouveau les avantages du système territorial pour autant qu'il concerne l'organisation des parcs.

Le nombre des compagnies du génie est également dans une proportion insuffisante avec l'effectif des troupes, car il devient de plus en plus fréquent d'avoir recours à l'emploi de ces compagnies. Il n'y a aucune difficulté d'augmenter le nombre des compagnies de sapeurs. L'importance croissante de la fortification et de l'emploi des abris et obstacles de localités et de la destruction et du rétablissement de communications de tout genre devrait aussi faire un pas de plus dans l'infanterie.

Les résultats obtenus dans les écoles de pionniers sont perdus si l'on ne trouve pas dans nos bataillons des conducteurs de travaux dans cette branche du service. On devrait désigner un officier par bataillon comme officier de pionnier proprement dit et mettre sous son commandement vingt-quatre hommes munis des outils nécessaires, outre les six pionniers de compagnie.

Dans la mise sur pied de cette année d'une partie de notre armée on avait réuni les compagnies de carabiniers en petits bataillons de trois ou de quatre compagnies placés sous le commandement du plus ancien capitaine et deux de ces bataillons sous celui d'un officier qualifié de l'état-major fédéral, mais ces troupes manquaient encore beaucoup d'une connexion intime et d'une organisation convenable.

Le Département militaire fédéral s'est dès lors donné beaucoup de peine pour introduire une véritable organisation dans ces bataillons de carabiniers,

ce qui, malgré quelques difficultés, réussira sans doute et sera ainsi un grand progrès de réalisé.

L'arme si populaire des carabiniers qui, dans les derniers temps, a été l'objet de nombreuses attaques, conservera sa réputation lorsqu'elle aura été réunie en bataillons, et ces derniers deviendront une véritable arme d'élite, comme la plupart des bataillons improvisés l'ont déjà avantageusement démontré.

Passant aux différentes armes, je m'occuperai, en premier lieu, de l'*infanterie* comme le noyau de l'armée.

Si la mise sur pied de troupes de 1870 a surtout obtenu un bon résultat, c'est celui d'avoir reconnu que la centralisation de l'instruction de l'infanterie est absolument indispensable.

La différence entre certains bataillons sous le rapport de la tenue, de la discipline et du développement tactique ainsi que de l'état de l'armement et de l'équipement a été par trop évidente.

On ne peut méconnaître que dans quelques cantons il ait été fait de grands progrès pendant ces dernières années et que la plupart des bataillons se trouvaient dans une position qui fait honneur à leurs officiers, aux autorités militaires cantonales, aux instructeurs et à la troupe elle-même; en revanche, il y avait aussi des bataillons en présence desquels le cœur de chaque patriote était véritablement attristé; des bataillons où la discipline, cette base fondamentale de tout succès militaire, était des plus pires, où il n'existait aucune bonne volonté, pas trace de sérieux dans l'exécution du service, où les armes, l'habillement et la munition ont été négligés et où l'aptitude tactique des troupes se trouvait encore au plus bas degré. Marcher contre l'ennemi avec de pareilles troupes est une entreprise d'un genre tout à fait à part.

En conséquence, on a généralement senti le besoin de centraliser l'instruction de l'infanterie, et il faut espérer qu'elle ne rencontrera plus aucun obstacle important. Les cantons qui, jusqu'ici, ont fait leur devoir et qui ont ainsi obtenu de beaux résultats dans l'instruction de leur infanterie, ne verront aucune humiliation dans la centralisation, et les instructeurs capables qu'ils occupent retrouveront un nouveau cercle d'activité; mais dans quelques autres cantons, c'est un tout autre esprit qu'il faut introduire dans leurs milices, car le service militaire ne peut plus y être considéré que comme une peine inutile ou comme un pur enfantillage.

Afin de parer, dans une certaine mesure, aux grandes lacunes de quelques bataillons et demi-bataillons dans la tactique élémentaire, un certain nombre d'instructeurs de tous les cantons furent appelés et répartis d'une manière convenable là où ils étaient le plus nécessaires. Les soins voués à l'entretien des armes et de la munition ont laissé beaucoup à désirer dans la plupart des bataillons.

Les officiers de l'état-major et les officiers subalternes ont encore beaucoup à faire pour remédier aux inconvénients qui se sont fait jour, et l'instruction du tir doit encore être considérablement améliorée, si les nouvelles armes si coûteuses doivent produire un résultat qui corresponde à leur valeur comme arme de tir.

On devrait stimuler encore plus l'intérêt pour la technique des armes et

organiser surtout des cours spéciaux pour les officiers et sous-officiers d'armement, car ils sont très-peu familiarisés avec leurs fonctions spéciales.

En général, il y avait surtout un frottement incroyable dans tout le mécanisme de l'armée; combien pire aurait-il été si, au lieu de cinq divisions incomplètes, on avait dû mettre en ligne, d'un jour à l'autre, l'armée entière.

On pourrait certainement faire disparaître une grande partie de ces frottements par une organisation préparée avec plus de soins et en comblant nombre de lacunes dans l'instruction.

Parmi ces dernières, il faut mentionner :

1° Les rapports souvent négligés et défectueux dont on blâme à tort la complication, car il n'est plus possible de les simplifier davantage;

2° Une instruction plus approfondie des fourriers, ainsi que des secrétaires d'état-major, dans le nombre desquels il s'en trouve, il est vrai, de très-capables, mais dont la plus grande partie ne sont que des écrivains et non des soldats, et qui ne connaissent que très-imparfaitement notre organisation, le service et le système des rapports ;

3° Instruction spéciale des vagemestres de bataillons, auxquels il serait nécessaire de faire subir un cours sur le pansage et l'entretien des chevaux, sur le harnachement, le paquetage, etc., sur la conduite et la connaissance des chevaux, sur les maladies des chevaux et le ferrage, afin de pouvoir surveiller les soldats du train et les chevaux des bataillons.

La formation de demi-bataillons d'infanterie devrait être évitée autant que possible dans une future organisation. Ils causent beaucoup de frais inutiles en proportion de leurs services, et après quelques chauds combats, un demi-bataillon est réduit à un détachement de troupe qui ne peut plus être désigné comme une unité tactique de l'infanterie.

On peut en dire autant de l'effectif normal des compagnies. Des compagnies d'infanterie moindres de cent vingt à cent trente hommes ne sont pas pratiques, exigent proportionnellement trop d'officiers et de sous-officiers et se réduisent trop tôt à des groupes qui n'ont plus aucune ressemblance avec une compagnie. Un bataillon avec l'état-major peut parfaitement avoir un effectif d'environ huit cents hommes, sans pour cela devenir trop difficile à conduire.

Nous avons pu constater l'inconvénient que quelques bataillons sont entrés au service avec un certain nombre de surnuméraires jusqu'à un effectif de neuf cents hommes, tandis que des bataillons du Tessin sont entrés avec un effectif de quatre cents à cinq cents hommes seulement.

En renforçant les compagnies et en formant des dépôts spéciaux de surnuméraires, il serait remédié à cet inconvénient que quelques bataillons entrent en campagne avec un effectif beaucoup trop élevé. Quant à l'effectif réduit des bataillons tessinois, il est motivé par des circonstances locales.

*Carabiniers.*

A peu d'exceptions près, les carabiniers ont prouvé qu'ils étaient une troupe d'élite sous tous les rapports, et l'on peut être assuré que cette troupe se distinguera de plus en plus et se rendra digne de l'armement et de l'uniforme qu'elle porte. Il n'y a qu'une voix pour reconnaître l'excellence des fusils Peabody. Le seul inconvénient de quelque importance qui ait été constaté, c'est que la plupart des caisses d'armuriers des carabiniers n'avaient pas été pourvues des pièces de rechange pour le fusil Peabody.

*Cavalerie.*

Les dragons, aussi bien que les guides, se sont acquittés de leur service parfois assez pénible d'une manière très-satisfaisante, et il est remarquable de constater les progrès réjouissants qui ont été faits dans la cavalerie, et qui seront encore plus importants dans quelques années, lorsque la prolongation du temps de service qui est en vigueur depuis quelque temps aura porté ses fruits. La cavalerie des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> divisions a eu principalement l'occasion de s'exercer dans le service de sûreté et de patrouilles, emploi principal de notre cavalerie à l'avenir. Quant à la race des chevaux, les compagnies de dragons de la Suisse orientale et des cantons du Nord avaient des chevaux beaucoup mieux choisis et plus propres pour le service de la cavalerie que les compagnies de Berne et de Fribourg, dont la plupart des chevaux étaient trop lourds, mais qui paraissaient mieux supporter les fatigues que les chevaux de race allemande des compagnies ci-dessus mentionnées.

C'est à contre-cœur que la cavalerie est entrée en campagne avec des pistolets à canon lisse. La carabine qui, depuis quelques années, a été introduite, à titre d'essai, dans plusieurs écoles et<sup>t</sup>cours paraît jouir d'une grande popularité, et si l'on réussit à établir une arme qui réunisse les conditions d'efficacité, de portée et de poids désirables, la cavalerie la recevra avec plaisir. Un revolver sera de même bien accueilli par les sous-officiers et les trompettes, aussitôt qu'un modèle convenable aura été adopté.

La sellerie et le paquetage ne donnent lieu à aucune observation importante; néanmoins quelques autorités qualifiées en cette matière s'occupent avec zèle d'introduire aussi dans cette partie des améliorations dont le besoin se fait encore sentir.

*Génie.*

Le génie n'était représenté que par quatre compagnies de sapeurs, aucun train de pontons n'ayant été mobilisé. Trois de ces compagnies appartenaient à l'élite, une à la réserve.

Ces compagnies de sapeurs ont fait honneur à la bonne réputation de cette arme et se sont distinguées par leur habileté.

Outre les exercices théoriques et pratiques prescrits par le commandant du génie, exercices poussés avec zèle afin de rendre la troupe apte au service de campagne, la compagnie n° 3 a construit des ponts pour le passage de colonnes sur la Birsig et a préparé la démolition et la destruction du pont du Rhin à Bâle; la compagnie n° 4 a construit plusieurs réseaux de routes à Blauen et le long de la frontière française; la compagnie n° 6 a établi une ligne télégraphique de 8,500 mètres de long; la compagnie n° 7 a construit plusieurs batteries de campagne à proximité d'emplacements propres à la défense des ponts et a préparé la destruction des ponts du Rhin, près Laufenbourg, Säkingen et Rheinfelden. Ces compagnies ont en outre été souvent employées pour l'établissement des camps des divisions respectives.

L'équipement, l'habillement et l'armement des troupes du génie étaient en bon état. Les compagnies étaient pourvues chacune de chariots de sapeurs nouvelle ordonnance, mais attelés de deux chevaux seulement, ce qui est insuffisant; ces chariots manquaient aussi des appareils électriques à explosion pour être équipés d'une manière complète.

L'acquisition d'un plus grand nombre d'outils de sapeurs a été reconnue indispensable, car on a eu l'occasion de se convaincre combien peu l'on doit compter sur les outils fournis par voie de réquisition. Il ne s'agit pas seulement d'établir des dépôts de bons outils de sapeurs dans un endroit quelconque, mais la tactique actuelle exige que chaque division d'armée soit accompagnée d'un petit parc mobile d'outils de sapeurs. Ces lacunes peuvent être comblées facilement et sans de grands sacrifices. L'effectif des compagnies de sapeurs devrait être absolument augmenté et porté à 120 hommes pour l'élite et à 100 hommes pour la réserve.

#### *Artillerie.*

L'artillerie était représentée par 3 batteries rayées de 10 centimètres se chargeant par la culasse et par 8 batteries rayées de 8 centimètres se chargeant par la bouche, et avait 6 parcs de division mobiles au complet. La batterie de 8 centimètres n° 21 exceptée, toutes ces batteries n'ont rien laissé à désirer quant au choix et à l'aptitude de la troupe. Quant à l'attelage, les batteries n° 8 de Saint-Gall, n° 20 de Thurgovie et n° 7 de Bâle étaient très-bien attelées; les chevaux des autres batteries appartenaient à une race moins robuste et il se trouvait surtout beaucoup de chevaux petits et faibles dans les batteries n° 11 et 21.

Les chevaux de selle de cette dernière batterie ont principalement beaucoup laissé à désirer.

Les batteries appelées au service ont profité de cette occasion pour s'exercer suivant un programme élaboré par le commandant de l'artillerie, et devenir le plus possible apte au service de campagne. Il est fâcheux que toutes les batteries n'aient pas pu se livrer aux exercices de tir. A l'exception de la batterie n° 21 du Tessin, l'armement et l'équipement étaient en bon état; cependant on a pu constater que les nouvelles tuniques s'usent très-vite si les hommes ne possèdent pas, en même temps, des sarreaux d'écurie ou des petites vestes.

Le matériel des batteries était généralement en très-bon état ; en revanche, la munition a souffert ici et là ensuite d'un paquetage défectueux, mais il a été remédié à cet inconvénient en y vouant l'attention nécessaire. Les fusées défectueuses ont été remplacées pendant le service.

En ce qui concerne le harnachement, le sellage et le bridage, ils laissent encore constamment à désirer, et avec plus de soins on aurait pu éviter bien des blessures de chevaux.

Les quelques inconvénients qui se sont produits dans les parcs de divisions ont déjà été mentionnés. Quant à l'attelage de ces parcs, quelques cantons avaient fourni de très-mauvais chevaux et des harnachements tout aussi mal entretenus, en sorte qu'ils ont occasionné maintes blessures et dépréciations de chevaux.

Les compagnies de parc ont un effectif beaucoup trop faible ; elles devraient au moins être<sup>s</sup> portées au chiffre de cent hommes pour être de quelque utilité.

Les compagnies de train de parc devraient aussi posséder un effectif plus élevé en hommes et en chevaux, attendu que l'attelage des ambulances exige plus de chevaux qu'il n'en avait été prévu dans le temps. Les batteries de campagne, aussi bien que les parcs de divisions, exigent chacun une réserve de huit chevaux ; c'est une nécessité qui ne peut pas être méconnue et qui se passe de tout autre commentaire.

La composition des parcs de divisions pourrait par la suite exiger un surcroît de matériel, attendu que la plus grande précision du feu actuel de nos pièces peut exposer nos bouches à feu à être plus facilement endommagées qu'antérieurement, alors qu'on se servait des canons lisses, et qu'il faudrait trop de temps pour faire venir des pièces de rechange des dépôts fédéraux.

La remise d'au moins une pièce de réserve complète et des deux calibres par parc de division devrait être une règle admise, justifiée par les circonstances.

Quelques voix se sont ici et là prononcées pour une transformation des pièces de 4 livres se chargeant par la bouche en pièces se chargeant par la culasse. Cette opinion est la conséquence de la supériorité de l'artillerie allemande, constatée dans la guerre actuelle entre la France et l'Allemagne. La supériorité des pièces se chargeant par la culasse sur les pièces se chargeant par la bouche, quant à la précision du tir, ne peut être contestée par personne. Mais il serait superficiel d'attribuer le succès de l'artillerie allemande au système de ses pièces. Trois facteurs principaux expliquent l'infériorité de l'artillerie française. En premier lieu la construction plus que primitive des fusées de l'artillerie française comparées à celles de l'artillerie allemande qui ont beaucoup d'analogie avec les fusées de nos pièces de 4 livres : puis et principalement la supériorité de l'artillerie allemande, quant au nombre des pièces, et troisièmement la manière peu pratique et insuffisante des exercices de tir de l'artillerie française dans les polygones.

Il a déjà été fait des démarches pour pouvoir, sous peu, faire un examen comparatif d'une pièce de 4 livres en bronze se chargeant par la culasse avec une de nos pièces de 4 livres actuelle.

*État-major général.*

L'amélioration sensible qui s'est produite dans notre état-major général a été très-appréciée pendant la mise sur pied de troupes de cette année; notre état-major compte maintenant un grand nombre d'officiers qui, par leurs connaissances et leurs capacités, ne laissent rien à désirer.

Il est vrai qu'il s'y trouve encore quelques éléments qui ne méritent pas l'attribut d'un officier de l'état-major général et qui ne satisfont pas même aux plus modestes exigences. Personne n'a, du reste, manqué de bonne volonté, et il est certain que dans un cas sérieux les plus faibles se seraient doublement efforcés de faire leur devoir.

Chacun connaît la haute importance de chaque place dans l'état-major général. Ensuite des expériences faites et fondé sur d'autres raisons connues, il sera possible d'éliminer et d'utiliser d'une autre manière les éléments qui, malgré tout le zèle et toute la bonne volonté possible, ne sont pas en mesure de remplir leurs fonctions et qui seraient ainsi une cause de dommage pour le pays si on voulait persister plus longtemps à leur confier une charge qu'ils sont et resteront hors d'état de remplir.

L'état-major général, dans sa forme actuelle, a suffi parfaitement aux besoins; il a été constaté que le meilleur emploi de chaque officier, c'est de l'utiliser dans le poste qui lui convient et qu'en s'en tenant strictement à ce système, il n'est pas nécessaire de séparer l'état-major en état-major général de commandement et d'adjudants, ce qui occasionnerait aussi maints inconvénients.

Mais il est évident qu'à l'avenir on devra être plus exigeant pour les admissions dans l'état-major général et donner beaucoup plus souvent aux officiers l'occasion de se développer en théorie et en pratique que cela n'a eu lieu jusqu'à présent. Tous les sacrifices qui seront faits dans ce but produiront tôt ou tard leurs bons fruits. Il en est de même des officiers de l'état-major du génie et de l'artillerie.

La cavalerie de chaque division ayant été renforcée et portée à trois compagnies, il y a lieu de les placer sous le commandement d'un officier d'état-major (major ou capitaine) ayant servi auparavant dans la cavalerie.

*Commissariat des guerres.*

La tâche du commissariat des guerres, dans la mise sur pied inattendue d'un effectif de troupes qui se présente rarement dans nos habitudes, n'était pas des moins ardues, car aucun préparatif n'avait pu être fait.

Comme la disette des récoltes dans une grande partie de la Suisse et dans les contrées françaises qui nous avoisinent avait déjà fait hausser le prix des vivres et des fourrages, et qu'en outre des achats considérables de foin avaient eu lieu par des fournisseurs français plusieurs mois avant que la guerre ait été déclarée, on ne put conclure des contrats pour les besoins de notre armée qu'à des prix relativement très-élevés, et qui ont considérablement augmenté les frais de l'occupation. Une mise au concours des fourni-

tures dans les feuilles publiques aurait sans doute fait obtenir des conditions plus favorables et n'aurait pas davantage retardé l'introduction de la subsistance en nature, car quoique la plupart des conventions aient déjà été conclues le 19/20 juillet, la subsistance en nature n'a pu commencer que le 26/27 juillet.

La mise sur pied de cette année a prouvé que, si en temps de paix on ne dispose pour ainsi dire d'aucun approvisionnement de fourrages et de vivres, c'est une mesure qui n'est rien moins que prudente.

Il serait bon qu'à l'avenir les commissaires des guerres de division pourvoient à l'introduction immédiate de la subsistance en nature. Si cette mesure avait, par exemple, eu lieu pour la 2<sup>e</sup> division à Porrentruy, on aurait pu économiser beaucoup d'argent, mais il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'au moment de la mobilisation, les troupes sont pour ainsi dire arrivées avant le commissariat sur les places de rassemblement et que l'on ignorait surtout quelles dislocations des troupes on ordonnerait plus tard.

Pendant la mise sur pied des troupes on avait organisé les magasins suivants :

	Magasins principaux	Magasins intermédiaires.
Pour la 1 <sup>re</sup> division. . . . .	Oltén.	Liestal.
— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	Bienne.	Delémont.
— 6 <sup>e</sup> — . . . . .	Herzogenbuchsee.	Soleure-Durrmühle.
— 7 <sup>e</sup> — . . . . .	Brugg.	Frick.
— 9 <sup>e</sup> — . . . . .	Zurich.	Balach.

Les besoins d'une division pendant un mois avaient été calculés à raison de 8,400 hommes et 800 chevaux; pour les magasins intermédiaires on avait prévu une consommation pour le même nombre d'hommes et de chevaux, mais pour huit jours seulement.

Afin de ne pas se trouver dans un grand embarras par suite de la défense d'exportation qui avait été décrétée partout, on fit tous ses efforts pour se procurer la subsistance nécessaire à l'entretien de 50,000 hommes et de 6,000 chevaux pendant cent jours, et il fut organisé de nouveaux magasins à Lucerne, Berne et Thoune, pour y déposer les approvisionnements de réserve.

L'absence d'une révision du règlement sur l'administration de la guerre, révision que l'on attend depuis longtemps, et les nombreux changements qui, dans l'intervalle, ont été apportés à l'ancien règlement qui est, du reste, très-défectueux pour le service de campagne, se sont fait sentir à un haut degré, et il a en outre été souvent constaté un manque de connaissance des prescriptions réglementaires aussi bien de la part des officiers que de celle des autorités communales.

Il serait très-nécessaire de remédier promptement à cet état de choses et, en particulier, d'élaborer des instructions pratiques sur le remplacement de la subsistance réglementaire habituelle par un autre genre de nourriture. En campagne, la bonification en argent du supplément de sel et légume n'a pas sa raison d'être; c'est au commissariat à pourvoir à la fourniture de ces

accessoires en nature, autrement la discipline en souffre immédiatement parce que le soldat cherche à se tirer d'embarras par des moyens défendus.

Dans la tactique actuelle de la guerre, la frugale nourriture du soldat n'est plus tolérable; l'augmentation de la ration de viande à une livre et la distribution de café, de sucre, de vin ou d'eau-de-vie pendant le bivouac devraient être réglementairement prescrites et ne pas être laissées à la convenance du divisionnaire.

Partant de ces principes, on devrait aussi faire des achats proportionnés de semblables denrées alimentaires et les répartir, dans une certaine mesure, à l'occasion de grands mouvements de troupes.

Nos institutions concernant les transports et les vivres sont dans le plus fâcheux état. Le règlement d'administration n'a en vue que le service d'école ou une occupation réduite de nos frontières, etc., mais ne prévoit, en aucune façon, les exigences du service dans un cas sérieux pour lequel le règlement n'a simplement prescrit que le recours aux voitures de réquisition. Mais où devra-t-on se les procurer en nombre suffisant si de grandes masses de troupes se trouvent concentrées dans un espace restreint et qu'elles doivent être entretenues au moyen des vivres tirés des magasins?

C'est pourquoi on a fait un premier essai dans la mise sur pied qui nous occupe pour modifier cette organisation et cela au moyen d'une instruction provisoire sur une espèce de subsistance extraordinaire appelée la ration de réserve (*eisernen Bestand*) et que chaque homme doit porter avec lui ( $\frac{1}{2}$  livre de viande, de lard ou de fromage desséché, une livre de pain également desséché, quatre loths de sel, quatre loths de café rôti et quatre loths de sucre — ce dernier suffisant pour quatre jours — et deux loths de cognac ou de rhum).

Des dispositions furent ensuite rendues sur l'organisation des colonnes de vivres qui sur trente-deux chars devaient transporter à la suite des corps la subsistance de trois jours. De la viande fraîche, en têtes de bétail vivant, pour deux jours, de la viande, du lard ou du fromage desséché pour le troisième jour. De l'avoine pour tous les chevaux de la division pendant trois jours, soit environ six cents quarante quintaux. Le chargement de la colonne est réparti de telle sorte sur les chars que le nécessaire de chaque jour est tenu à part.

Il a été rendu, pour la colonne de bagages d'une division d'armée, des prescriptions à la teneur desquelles le bagage devait être réduit le plus possible et limité, pour une division d'armée sans la réserve et la landwehr, à vingt-cinq chars.

La poste de campagne était aussi du ressort du commissariat; elle avait été organisée par le chef de la section générale de l'état-major, M. le colonel Feiss, et par M. Gürtler, délégué de l'administration fédérale des postes. Il avait été établi cinq divisions et sept brigades de poste de campagne. et l'on pourra se rendre compte de l'importance de leur travail par le fait que le 18 août et dans le seul bureau de poste de campagne de Brugg, il est arrivé 1558 lettres et 557 paquets à l'adresse de militaires, et 272 lettres avec 142 paquets remis par des militaires à ce même bureau.

On devrait se procurer à l'avenir un fourgon de poste spécial pour le ser-

vice des troupes, afin de pouvoir instituer un bureau de poste de campagne ambulante.

#### *Service sanitaire.*

Il s'est présenté en totalité dans les corps : 9,610 cas de maladie avec 17,825 jours de traitement;

783 hommes ont été admis dans les ambulances et y ont donné lieu à 2,287 jours de traitement.

555 hommes avec 4,449 journées d'hôpital ont été envoyés en traitement dans les hôpitaux militaires et civils; de ce nombre il n'en restait plus que quatre à l'hôpital à la fin du mois d'août.

Pendant le service quatorze hommes sont morts de maladies et d'accidents; après le service, il en est mort onze à la maison, la plupart à la suite du typhus, ensemble vingt-cinq cas de mort = 0,07 %.

Parmi les malades, il y a 22,9 % de pieds blessés, ce qui prouve combien la chaussure d'un grand nombre de militaires était en mauvais état.

Les ambulances attachées à chacune des quinze brigades étaient organisées et équipées sur un pied parfaitement conforme à l'ordonnance. En seconde ligne ont servi comme hôpitaux d'admission : Liestal pour la 1<sup>re</sup> division, Delémont pour les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, Frick pour la 7<sup>e</sup>, et Brugg (Königsfelden) pour la 9<sup>e</sup>.

En troisième ligne, les hôpitaux principaux se trouvaient à St-Urban, Bienne, Berne, Aarau et Zurich.

Grâce à l'activité infatigable de M. le colonel, médecin en chef, le matériel pour le service de santé, aussi bien le matériel des corps que celui des ambulances et hôpitaux, se trouvait sur un pied très-respectable et devait encore être complété. Dans cette mise de troupes sur pied, on a cependant constaté un manque d'infirmiers en général et spécialement l'absence d'un personnel sanitaire subordonné auquel on puisse avoir confiance; il devra être remédié au plus vite à cet inconvénient par des mesures spéciales et des cours d'instruction. Si l'on doit aussi employer la landwehr comme troupe mobile, il faudra en même temps un plus grand nombre de médecins d'ambulance, ainsi qu'une augmentation notable de matériel.

#### *Service vétérinaire.*

Le service vétérinaire a été fait sous la direction de M. le vétérinaire en chef et de cinq vétérinaires d'état-major de divisions, par les médecins de batteries, du train de parc et des compagnies de dragons, attendu que chacune de ces unités tactiques était accompagnée de son vétérinaire muni de son matériel sanitaire.

Trois infirmeries de chevaux avaient été établies pour y recevoir les chevaux malades qui ne pourraient pas être soignés dans les corps, savoir : à Nidau, Morgenthal et Zurich, ainsi qu'une quatrième qui dut encore être établie à Berne après la rentrée des troupes dans leurs foyers. Dans les trois pre-

nières furent admis 145 chevaux en totalité, dont quelques-uns ne sont pas encore rétablis.

Nous avons perdu en tout trente-trois chevaux ou presque 1 p. % de l'effectif; cinq de ces chevaux périrent dans un incendie à Bulach. Il en a péri trois de la morve.

De nombreux abus et inconvénients se sont de nouveau produits à l'occasion de l'estimation et de la dépréciation des chevaux envoyés au service et n'ont pas peu contribué, outre une fréquente négligence dans le sellage et le harnachement, ainsi que dans l'entretien des chevaux, équipements défectueux, etc., à la forte diminution des chevaux et aux dépréciations considérables qui ont dû avoir lieu.

Aucune maladie contagieuse, de quelque importance que ce soit, ne s'est déclarée, mais bien nombre de catarrhes dont la plupart auraient pu être évités, si les chevaux avaient été mieux soignés dans les écuries.

Il y a dans l'état-major vétérinaire quelques officiers qui n'ont pas fait leur devoir d'une manière convenable, et qui devront être éliminés. De plus, le temps d'instruction des vétérinaires devrait en général être au moins doublé.

#### *Service judiciaire.*

L'état-major judiciaire était représenté exactement suivant la répartition de l'armée dans le nombre des troupes mises sur pied, c'est-à-dire qu'outre le grand juge de chaque division il y avait encore trois auditeurs de brigade, personnel qui, avec des divisions aussi réduites, était en quelque sorte du luxe, ce qui néanmoins n'empêcha pas que plusieurs cas ne fussent liquidés qu'après le licenciement des troupes.

Il y eut en totalité treize jugements contre quinze prévenus condamnés pour les délits suivants :

Désertions . . . . .	2
Vols . . . . .	4
Tentative de viol . . . . .	1
Insubordinations . . . . .	6
Désobéissance . . . . .	1
Blessure corporelle . . . . .	1
	15

L'institution du jury militaire n'a pas été reconnue pour ce qu'il y avait de mieux. Suivant les dispositions du jury, le même cas était puni rigoureusement d'un côté, tandis que, d'un autre, il était traité avec une indulgence à peine concevable. De plus, le procédé dans son ensemble est par trop cérémoniel et n'est absolument pas praticable en campagne avec les mouvements de troupes.

Suivant l'opinion de la plupart de MM. les officiers, une révision du code pénal militaire paraît être envisagée comme un véritable besoin.

*Instructions.*

J'ai encore à mentionner une observation que j'ai faite pendant la mise de troupes sur pied de cette année.

Elle concerne l'insuffisance évidente du développement de toutes nos troupes, tantôt au plus haut degré, tantôt dans une mesure plus modérée. Abstraction faite de certains bataillons et unités tactiques des armes spéciales dont le développement tactique des plus défectueux a déjà été mentionné, il règne constamment au commencement du service la même incertitude dans les mouvements du corps de troupes entier que celle qui se produit dans la conduite des troupes chez un grand nombre de ceux qui en sont chargés. Cet état de choses est peu rassurant et a sa source évidente dans le manque de service pratique.

On entend ici et là dire que notre temps d'instruction légal est suffisant pour faire un soldat, mais on ne songe pas combien, d'un autre côté, il a été fait de progrès et combien plus dès lors l'intelligence individuelle est mise à contribution pour pouvoir satisfaire aux exigences de notre époque.

L'entretien et la connaissance du fusil rayé, les règles à observer dans le combat isolé, dans le service de sûreté, etc., exigent déjà plus de temps pour être convenablement saisis et appliqués, sans parler de celui qu'exigent les nombreux cas du service de campagne, des combats de localités, etc. Quoique nos règlements de tactique élémentaire soient aujourd'hui considérablement simplifiés, l'enseignement le plus restreint de cette branche du service absorbe déjà une grande partie du temps d'instruction actuel, en sorte qu'il n'existe plus un moment pour beaucoup de choses nécessaires.

Au lieu de réduire le temps d'exercice du soldat de milices comme recrue et dans les cours de répétition, il faut, au contraire, s'efforcer d'augmenter celui qu'on y consacre actuellement.

L'homme qui appartient à l'élite et à la réserve ne doit pas seulement, pendant le temps de son service, assister annuellement, en premier lieu, à un cours de répétition de quatorze jours, puis à un cours de huit jours, mais la landwehr elle-même doit au moins prendre part tous les deux ans à un service de huit jours de durée, afin de rester, dans une certaine mesure, apte au service de campagne. Il en doit être de même pour les armes spéciales, si ce n'est dans une proportion plus forte, au moins dans celle que nous venons de mentionner. On devrait encore y ajouter pendant l'hiver des cours théoriques pour les officiers, avec travaux écrits, afin de stimuler constamment leurs facultés intellectuelles et de conserver leur activité.

Tous les deux ans, chaque division devrait être appelée, de concert avec d'autres armes, à un exercice de huit jours en y adjoignant tout l'état-major, et le commandement et l'inspection des brigades et des divisions devraient toujours être confiés à ceux des officiers chargés de la conduite de ces corps de troupes en campagne.

Si l'on ne peut pas faire ces sacrifices, il deviendra de plus en plus impossible, malgré tout le patriotisme voulu, de concourir avec les armées permanentes.

Avant de clore mon rapport, je ne puis m'empêcher de reconnaître encore une fois l'excellent esprit dont toutes les troupes (à de rares exceptions) ont été animées depuis le commencement jusqu'à la fin du service, ainsi que les officiers de l'état-major fédéral en particulier.

Si la mise de troupes sur pied de cet été a pu être de quelque utilité pour notre armée fédérale, il faut l'attribuer au précieux concours de M. le chef d'état-major général, de M. l'adjudant général, de MM. les divisionnaires et de leurs chefs d'état-major, ainsi qu'aux chefs de toutes les subdivisions du grand état-major et aux chefs de chacune des armes; je leur renouvelle encore ici mes remerciements pour leurs excellents services et l'appui qu'ils m'ont prêté.

Puisse ce même esprit se maintenir dans des dispositions encore meilleures, puisse l'empressement de tout le pays à faire les sacrifices nécessaires, s'affirmer de nouveau, si, pendant le courant de la guerre qui, depuis des mois, poursuit son œuvre dans l'un de nos pays voisins et à la suite des nouvelles complications qui menacent d'éclater en Orient, les soldats suisses devaient de nouveau être appelés sous les armes pour sauvegarder l'intégrité de la nation.

Aarau, le 22 novembre 1870.

HANS HERZOG, général.

---